



Strasbourg, le 22 février 2013

**CDL-EL-OJ(2013)002ann**  
Or. fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**44<sup>e</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

**Venise, le 7 mars 2013 à 10 h**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## **2. Communication du Secrétariat**

Le secrétariat informera le Conseil sur :

- La réunion sur les systèmes électoraux en Tunisie, qui s'est tenue à Strasbourg le 18 décembre 2012 ;
- L'assistance de longue durée à la Commission électorale centrale et au collège électoral – l'instance judiciaire en charge du contentieux électoral - de l'Albanie, en vue des élections parlementaires du 23 juin 2013 ;
- L'assistance à l'observation des élections présidentielles en Arménie (19 février 2013) ;
- Le transfert en cours de la base VOTA au Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la Fédération du Mexique.

## **3. Mexique**

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux sur le droit électoral du Mexique.

## **4. Moldova**

La Commission électorale centrale de Moldova et le Parlement de la Moldova ont demandé un avis sur deux projets de lois relatifs au financement des partis politiques et des campagnes électorales ([CDL-REF\(2012\)037](#) et [CDL-REF\(2012\)038](#)) ; voir le document [CDL-REF\(2012\)007](#).

Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les projets de législation de la République de Moldova relatifs au financement des partis politiques et de la campagne électorale ([CDL\(2013\)002](#)), préparé sur la base des observations de MM. Hamilton, Vollan (expert, Commission de Venise), de Mme Cigane (experte, OSCE/BIDDH), de MM. Katz et Smilov (experts, groupe restreint d'experts de l'OSCE/BIDDH sur les partis politiques) est soumis au Conseil en vue de son adoption.

Dans le cadre de la préparation de l'avis, une délégation conjointe de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH s'est rendue à Chisinau les 23-24 janvier 2013, et a rencontré le groupe de travail multidisciplinaire en charge de la révision (y compris le ministre de la Justice), la commission juridique permanente du Parlement, des représentants des partis politiques et des organisations non gouvernementales.

## **5. Activités futures**

Suite à une demande de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH prépareront pour la prochaine session un avis conjoint sur le nouveau Code électoral de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

La Commission assistera, en tant que conseiller juridique, la mission de l'Assemblée parlementaire chargée de l'observation des élections présidentielles au Monténégro (7 avril 2013).

Le secrétariat informera le Conseil

- de la préparation sur l'avis sur la loi sur les référendums de l'Ukraine ;
- de la préparation de la Conférence sur les ressources administratives, organisée dans le cadre du partenariat oriental (Tbilissi, avril 2013) ;
- de la préparation de la 10<sup>e</sup> Conférence européenne des administrations électorales, qui se tiendra à Chisinau en juin ou juillet 2013.

La Commission devrait participer à des activités pré-électorales en Azerbaïdjan et en Géorgie.

Le Conseil pourrait établir un calendrier pour la préparation des études sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques et sur la question des listes ouvertes.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

## **6. Coopération avec l'OSCE/BIDDH**

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

Un avis conjoint sera rédigé sur le code électoral de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (voir point 5).

## **7. Date de la prochaine réunion**

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au 13 juin 2013 à 10 h.